

## TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES ET FRAIS REELS

### FONDS NATIONAUX FAMES 2024

#### Mobilité des étudiants et jeunes diplômés

##### ➤ FAMES Pays tiers non associés au programme Erasmus+<sup>1</sup>

##### ❖ Soutien individuel pour la mobilité physique de longue durée (60 jours et +)

Le montant de base pour la contribution aux frais de séjour est fixé comme suit:

De	Vers	Montant mensuel
Belgique	Pays tiers non associés au programme Erasmus+	700 €
Belgique	Pays tiers non associés au programme de la région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse,	600€
Belgique	Pays tiers non associés au programme de la région 13 : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican	540€

Les étudiants et les jeunes diplômés **ayant moins d'opportunités** reçoivent, en plus de la contribution aux frais de séjour standards, un complément financier d'un montant de **250€ par mois**.

Les étudiants et les jeunes diplômés effectuant des **stages** vers **les régions 13 et 14** recevront, en plus de la contribution aux frais de séjour, un complément financier d'un montant de **150€ par mois**.

Les AMO qui participent à des stages peuvent bénéficier à la fois du complément financier « AMO » et du complément financier « stage ».

#### Récapitulatif:

	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage	
	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités
Pays tiers non associés au Programme	700 €	950 € + forfait obligatoire voyage	700 €	950 € + forfait obligatoire voyage
Pays tiers non associés au programme de la région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse,	600 €	850 €	750 €	1000 €
Pays tiers non associés au programme de la région 13 : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican	540 €	790 €	690 €	940 €

##### ❖ Soutien individuel pour la mobilité physique de courte durée (de 5 à 30 jours)

Les montants de base pour la contribution aux frais de séjour sont fixés comme suit:

Durée de l'activité de mobilité physique	Montant
Jusqu'au 14ème jour d'activité	79 €/jour
Du 15ème au 30ème jour d'activité	56 €/jour

<sup>1</sup> La liste des pays est disponible dans [le Guide du Programme Erasmus+ 2023](#) (EN) aux pages 34-35.

La contribution aux frais de séjour peut aussi couvrir un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité.

Les étudiants et les jeunes diplômés **ayant moins d'opportunités** reçoivent un complément financier qui s'ajoute à la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse FAMES et qui s'élève à **100 €** pour une activité de mobilité physique d'une durée de 5 à 14 jours et à **150€** pour une activité de 15 à 30 jours.

Le complément financier alloué pour les stages ne s'applique pas dans ce cas.

#### ❖ **Soutien individuel pour la mobilité physique de durée moyenne (31 à 59 jours)**

A partir du 31e jour, le taux mensuel (cfr. tableau récapitulatif) s'applique pour couvrir l'entièreté du séjour et ce taux sera ramené au nombre de semaines de mobilité.

À titre d'exemple :

a) Pour une mobilité à des fins d'études non-AMO au Guatemala de 42 jours, le soutien individuel sera calculé comme suit :  $((700€ \times 2 \text{ mois})/60\text{jours}) \times 42 = 980 €$

b) Pour la même mobilité mais avec une durée de 27 jours : application des taux journaliers :  $79€ \times 14 + 56€ \times 13 = 1834 €$

Il est laissé à l'EES la flexibilité de gérer ces cas également de façon équitable et d'appliquer une période de bourse zéro s'il le souhaite.

#### ❖ **Contribution aux frais de voyage**

Les participants suivants recevront les montants ci-dessous à titre de contribution aux frais de voyage pour les aider à couvrir leurs frais de voyage.

- Les étudiants et les jeunes diplômés participant à une activité de mobilité courte, moyenne ou longue **vers les Pays tiers non associés au Programme** (à l'exception régions 13 et 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse, Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican) **peuvent** recevoir les montants ci-dessous à titre de contribution aux frais de voyage pour les aider à couvrir leurs frais de voyage.
- Les bénéficiaires peuvent en effet choisir de ne pas fournir de contribution aux frais de voyage. **Les AMO** ne sont pas inclus dans cette clause de non-contribution, ils **doivent** toujours bénéficier d'une contribution aux frais de voyage.
- Les étudiants et jeunes diplômés **AMO en mobilité court terme entre pays membres de l'UE et pays tiers associés au Programme** **doivent** recevoir le forfait voyage.

Distance parcourue	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 10 et 99 km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 km	180 € par participant	210 €
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant	320 €
Entre 2000 et 2999 km	360 € par participant	410 €
Entre 3000 et 3999 km	530 € par participant	610 €
Entre 4000 et 7999 km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

La « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour.